

## ADMINISTRATION

### AUTORITÉS ADMINISTRATIVES INDÉPENDANTES, ÉTABLISSEMENTS ET ORGANISMES

FIPHFP

Fonds pour l'insertion des personnes handicapées dans la fonction publique

#### **Délibération n° 2018-03-10 du 15 mars 2018 portant approbation du compte financier 2017 et affectation du résultat 2017**

NOR : SSAX1830252X

Le comité national du fonds pour l'insertion des personnes handicapées dans la fonction publique,  
Vu le décret n° 2006-501 du 3 mai 2006 modifié relatif au fonds pour l'insertion des personnes handicapées dans la fonction publique, et notamment ses articles 2, 3, 12 et 18;

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique;

Vu le compte financier 2017 présenté par l'agent comptable du fonds pour l'insertion des personnes handicapées dans la fonction publique;

Vu le rapport du commissaire aux comptes présenté en séance le 15 mars 2018;

Après en avoir délibéré,

Décide:

1. D'approuver le compte financier 2017 présenté par l'agent comptable du fonds pour l'insertion des personnes handicapées dans la fonction publique.
2. D'approuver le résultat de fonctionnement déficitaire de l'exercice 2017 arrêté à la somme de – 54 557 868,96 € et de l'affecter au compte 106821 « Réserves facultatives-Établissement », ce qui portera son montant à 104 766 118,00 €.
3. D'approuver le résultat budgétaire déficitaire de l'exercice 2017 arrêté à la somme de – 57 092 140,52 € et le tableau d'équilibre financier arrêté à la somme de – 57 124 225,96 €.
4. Le directeur du fonds pour l'insertion des personnes handicapées dans la fonction publique est chargé de la mise en œuvre de la présente délibération, de sa diffusion à l'agent comptable et au contrôleur budgétaire du FIPHFP et de sa publication au *Bulletin officiel* santé, protection sociale, solidarité.

Délibération n° 2018-03-10 du 15 mars 2018 portant approbation du compte financier 2017 et affectation du résultat 2017.

Nombre de présents au moment de la délibération: 12.

Votants: 17 (dont 5 pouvoirs).

Abstentions: 0.

Nombre de voix « Pour »: 17.

Nombre de voix « Contre »: 0.

La délibération est adoptée.

Fait le 15 mars 2018.

*Le président,*  
DOMINIQUE PERRIOT

*Le directeur,*  
MARC DESJARDINS